

VILLE DE NEUCHÂTEL
DÉMARCHE PARTICIPATIVE
CENTRE ET GARE
MOBILITÉ ET ESPACES PUBLICS



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

MANDANT

Ville de Neuchâtel

MANDATAIRES

METHODOLOGIE ET ANIMATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), EPFL

Chef de projet : Philipp Schweizer

ETUDES SPÉCIFIQUES ET PROJETS

Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA

stadt raum verkehr

Bauart Architectes et Urbanistes SA

GMS Architectes SA

Piagenista

Profil Paysage Sàrl

SD Ingénierie Neuchâtel SA

OPAN Concept SA

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Atelier T19 Sàrl

IMPRESSUM

EDITEUR

Ville de Neuchâtel

RÉDACTION

Ville de Neuchâtel

Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), EPFL

DESSINS

Carotoons (Caroline Rutz)

PHOTOS

Stefano Iori / Yves André / CEAT

IMPRESSION

Ville de Neuchâtel

SITE INTERNET

www.demarcheparticipative-ne.ch

© Ville de Neuchâtel, 2016

SOMMAIRE

Introduction	5
Démarche participative Centre et Gare	7
Secteurs concernés	8
Méthodologie	9
Résultats de la démarche	
Soirée de lancement	11
Atelier spécialisé Mobilité en ville	15
Ateliers spécialisés par secteur	19
Secteur Pury / Numa-Droz / Centre-ville	20
Secteur Rue de l'Ecluse / Avenue de la Gare	25
Secteur Alentours de la Gare	31
Tous les secteurs	37
Recommandations de la CEAT	39
Perspectives de mise en œuvre	45
Conclusion	59



1

INTRODUCTION

Construire l'avenir ensemble, maintenant. Comment allons-nous nous déplacer dans notre ville dans les décennies à venir ? A quoi ressembleront nos espaces publics dans cinq, dix ou vingt ans ? Il y a une année, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel lançait la démarche participative « Centre et Gare », suite logique de « Centre et Rives » portant sur le réaménagement des Jeunes-Rives et des places du Port et Piaget. Vous en tenez le résultat entre les mains. Plus de cent cinquante citoyennes et citoyens y ont participé, ainsi qu'une trentaine d'organisations, actrices et acteurs de notre ville désireux de développer, en partenariat, une nouvelle vision de la mobilité multimodale et de l'aménagement des espaces publics au cœur de la cité.

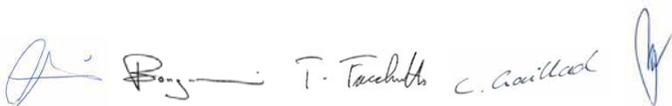
Favoriser la participation citoyenne et développer une vision directrice partagée de la mobilité et des espaces publics pour la ville de Neuchâtel, c'est en ces termes que la démarche s'inscrit dans notre programme politique 2014-2017. Tout au long du processus, nous avons veillé à respecter les instruments de planification communaux ainsi que les principes de la Charte pour une mobilité urbaine durable signée en 2010 par la Ville de Neuchâtel, une vision et des principes partagés par cinquante deux villes de Suisse. Cette charte a pour objectifs principaux de coordonner mobilité et projets d'urbanisme, de résoudre l'accroissement des besoins en mobilité en priorisant les transports publics et la mobilité douce, ainsi que de favoriser le partage de l'espace (trafic mixte à faible vitesse).

La démarche «Centre et Gare» a rencontré un succès très réjouissant. Les participant-e-s se sont investis, ont mis en commun leurs idées, ont débattu dans un esprit positif, avec à la clé des discussions de grande qualité. Qu'ils en soient ici grandement remerciés : l'exigence

posée dès le départ – élaborer, par consensus, des propositions de mesures concrètes – était élevée. Ils ont porté un regard parfois critique, mais toujours constructif, cherchant des chemins pour rendre notre ville plus belle, plus conviviale, plus humaine et plus attractive, bref, plus durable. Et trouvé des consensus là où, parfois, aucune solution ne semblait pouvoir se profiler. Sacré défi également que celui relevé ensuite par le Conseil communal, qui a traduit les septante propositions de mesures émises par les participants en une dizaine de thématiques, qui feront l'objet d'analyses plus poussées. Vous les trouverez détaillées dans les pages suivantes. Elles s'appuient aussi sur les études de faisabilité du Projet d'agglomération, dispositif fédéral destiné à renforcer l'attractivité des villes tout en améliorant la qualité de vie.

Comment poursuivre, comment concrétiser l'énorme travail réalisé jusqu'ici ? La présente brochure vous livre beaucoup de réponses. Le Conseil communal a la ferme volonté de tenir compte des avis exprimés à partir desquels il a déjà opéré un certain nombre de choix et pris des engagements. Il aura besoin du soutien du Conseil général, puisque plusieurs décisions-clés seront prises par le plénum. Il s'agira aussi d'obtenir de la Confédération le financement prévu par le Projet d'agglomération. Certains projets pourront se concrétiser dans un délai d'un à trois ans, d'autres prendront davantage de temps. Mais c'est le visage de Neuchâtel dans dix ou vingt ans qui commence à se construire. Maintenant.

Le Conseil communal de Neuchâtel,

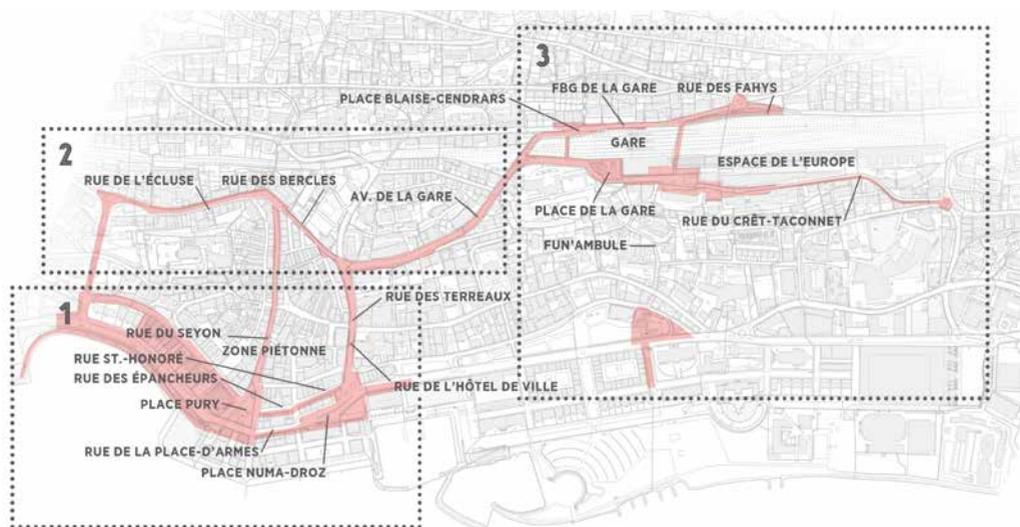


O. Arni F. Bongiovanni T. Facchinetti C. Gaillard P. Sandoz

Démarche participative Centre et Gare

Inscrite dans la continuité de la démarche « Centre et Rives », qui avait été initiée entre mars et décembre 2014 et portait sur les secteurs « Jeunes-Rives » et « Port / Piaget », la démarche participative « Centre et Gare » a été lancée afin de débattre de l'avenir de trois secteurs de la ville: «Pury / Numa-Droz / Centre-ville», « rue de l'Ecluse / av. de la Gare » et «Alentours de la Gare». Son objectif : renforcer les relations entre la population, les organisations, les autorités et l'administration, ainsi que construire une vision partagée de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics avec ces différents acteurs. Initiée par une soirée publique de lancement à l'aula des Jeunes-Rives le 23 septembre 2015, elle a été suivie de cinq ateliers, auxquels ont été conviés plus de soixante acteurs spécialisés (groupes d'intérêts, acteurs économiques, culturels et associatifs locaux). Ces ateliers ont permis d'élaborer un catalogue de propositions de mesures. La démarche s'est terminée le 13 septembre 2016 par une soirée publique de restitution des résultats et d'information sur les mesures retenues.

Secteurs concernés



1 SECTEUR PURY / NUMA-DROZ / CENTRE VILLE

Les places Pury et Numa-Droz ainsi que le centre historique : place Pury, rue du Seyon, rue des Epancheurs, rue Saint-Honoré, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue des Terreaux.

2 SECTEUR RUE DE L'ECLUSE / AVENUE DE LA GARE

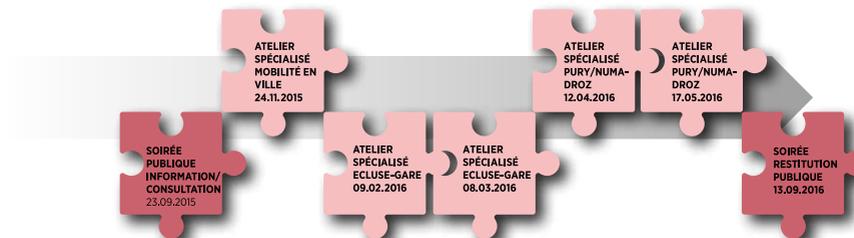
Rue de l'Ecluse, rue des Bercles et avenue de la Gare.

3 SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

Place Blaise-Cendrars, faubourg de la Gare, rue des Fahys, place de la Gare, le Fun'ambule, Espace de l'Europe, rue du Crêt-Taconnet.

Méthodologie

Lors de chaque atelier et afin de construire une vision partagée de mobilité et d'aménagement, les participants ont élaboré en groupes des propositions communes. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur les propositions issues de la soirée de lancement, sur les objectifs du programme politique 2014-2017 de la Ville, sur la Charte pour une mobilité urbaine durable (signée par le Conseil communal en 2010), sur les instruments communaux de planification et sur les études inscrites au Projet d'agglomération (voir chapitre 3). Une équipe d'animateurs de la CEAT était chargée de présenter l'avancement de la démarche, d'animer les ateliers et de guider les participants dans l'élaboration des propositions. Pour chaque secteur, les participants ont disposé de deux ateliers pour élaborer une liste consensuelle de propositions. Les synthèses des différents ateliers ont été diffusées à l'ensemble des participants et sont disponibles sur le site internet de la démarche, à l'adresse www.demarcheparticipative-ne.ch.



2

RÉSULTATS DE LA DÉMARCHÉ

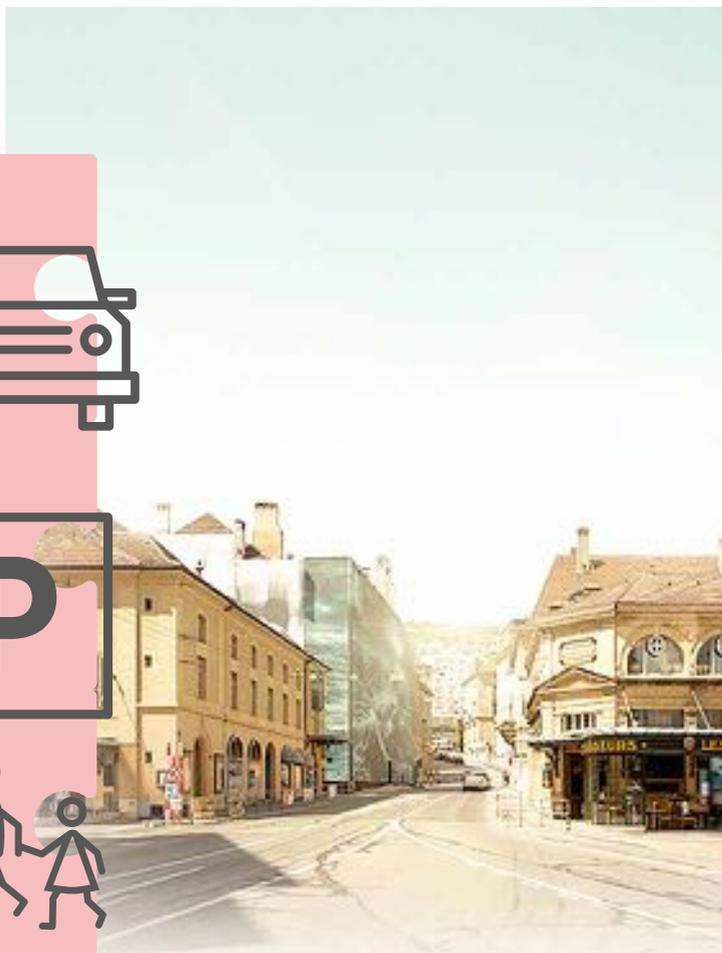
2.1 SOIRÉE DE LANCEMENT

Plus de cent cinquante personnes ont participé avec enthousiasme et beaucoup d'engagement à la soirée publique de lancement de la démarche, le 23 septembre 2015. Suivie par des ateliers en groupes organisés par secteur, cette dernière a permis aux participants de collaborer et d'exprimer leurs idées. Nourries, les discussions au sein de ces ateliers ont abouti, au total, à plus de cinq cent cinquante propositions. Les débats se sont déroulés dans un état d'esprit très constructif et ont démontré des attentes convergentes, qui se résument selon les thèmes-clés suivants: accessibilité, sécurité, fluidité et qualité.



SYNTHÈSE DE LA SOIRÉE DE LANCEMENT QUATRE THÈMES-CLÉS

- ✦ **ACCESSIBILITÉ** à la gare, aux commerces, aux différents secteurs de la ville afin d'assurer leur utilisation optimale, et cela pour tous les modes de déplacement.
- ✦ **SÉCURITÉ** pour les vélos et les piétons. Il s'agit d'améliorer la sécurité de chacun dans la zone piétonne, le long ou lors de traversées d'axes routiers.
- ✦ **FLUIDITÉ** à pied ou en transports publics. Les parcours doivent être simples, directs et rapides.
- ✦ **QUALITÉ** des espaces publics. Ces derniers doivent être accueillants et conviviaux pour les piétons, en mettant en valeur les éléments paysagers, naturels et le patrimoine bâti de la ville pour renforcer l'attractivité de Neuchâtel.



2.2 ATELIER SPÉCIALISÉ MOBILITÉ EN VILLE

Ce premier atelier, consacré à la mobilité en ville de manière globale, a permis aux représentants des acteurs spécialisés de définir, de manière consensuelle, treize principes de mobilité et d'aménagement d'espaces publics pour l'ensemble du périmètre concerné. Ces principes ont ensuite été le référentiel commun des discussions dans les ateliers qui ont suivi.

La question du stationnement a fait débat, en particulier la proposition de favoriser celui en ouvrage et d'envisager une réduction des places de parc publiques en surface. Ce principe n'a finalement pas été retenu, aucun consensus n'ayant pu être trouvé entre tous les acteurs présents.

De plus, les participants ont pu prendre connaissance et réagir aux études en cours portant sur la vision d'ensemble de la mobilité en ville de Neuchâtel.



SYNTHÈSE DE L'ATELIER MOBILITÉ EN VILLE

TREIZE PRINCIPES SUR CINQ THÈMES

URBANITÉ ET ESPACES PUBLICS

- ✦ Mise en valeur du patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics et leur mise en lumière.
- ✦ Valorisation et développement des éléments paysagers dans les espaces publics (espaces verts, arbres, cours du Seyon, points de vue).
- ✦ Création et valorisation d'espaces de rencontre plus accueillants et conviviaux abrités, protégés et éclairés (notamment des bancs placés sur les axes piétons et au bord de l'eau).

MOBILITÉ MULTIMODALE

- ✦ Réorganisation du trafic autour de la gare afin de faciliter la cohabitation et l'accessibilité pour tous les modes de transport en veillant particulièrement à la sécurité des piétons.
- ✦ Développement de la signalétique à la gare et aux alentours de la gare afin de favoriser les itinéraires de mobilité douce et les transports publics.

SYNTHÈSE



MOBILITÉ DOUCE

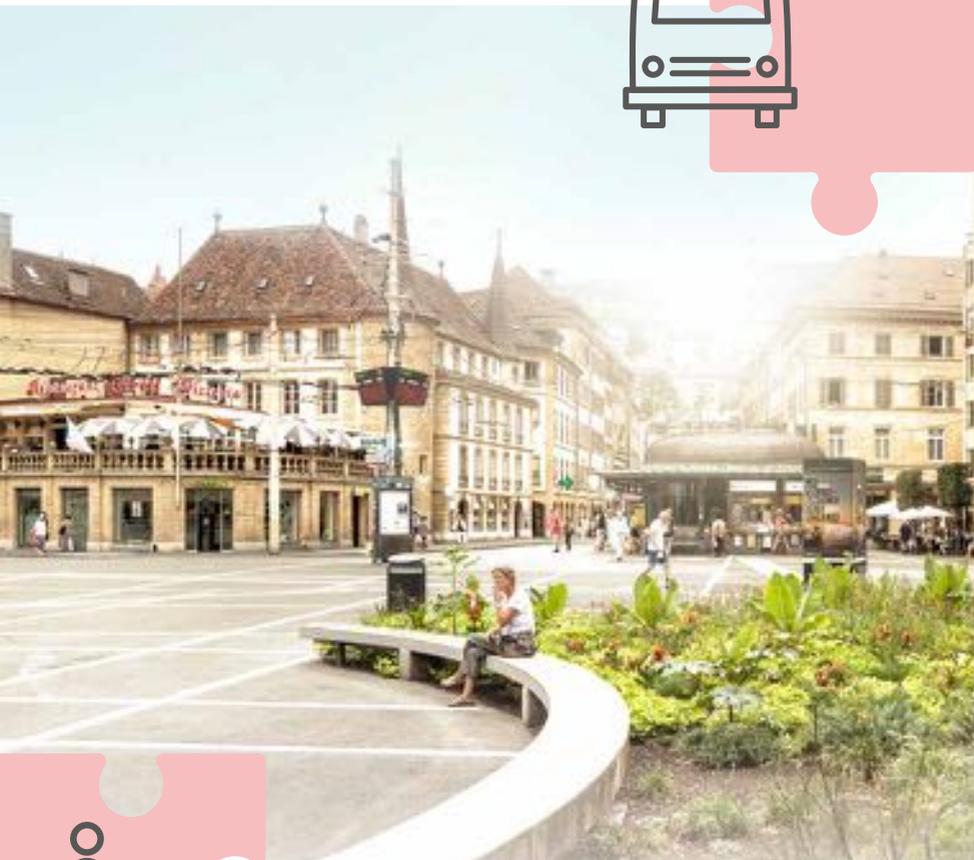
- ✦ Promotion et création du réseau et des infrastructures pour les piétons.
- ✦ Promotion et création du réseau et des infrastructures pour les cyclistes.
- ✦ Meilleure coexistence entre les piétons d'une part, les vélos et véhicules de livraison d'autre part.

TRANSPORTS PUBLICS

- ✦ Priorité aux transports publics dans le trafic entre le centre-ville et la gare.
- ✦ Réétudier le réseau des transports publics, évaluer la faisabilité d'en libérer la zone piétonne (sécurité des piétons) sans péjorer sa desserte.
- ✦ Redéfinition du réseau des transports publics autour de la gare pour améliorer la vitesse et la desserte de et vers la gare.
- ✦ Prolongement des transports publics sur le littoral vers l'est.

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

- ✦ Réduction du trafic de transit en encourageant l'utilisation des tunnels existants.



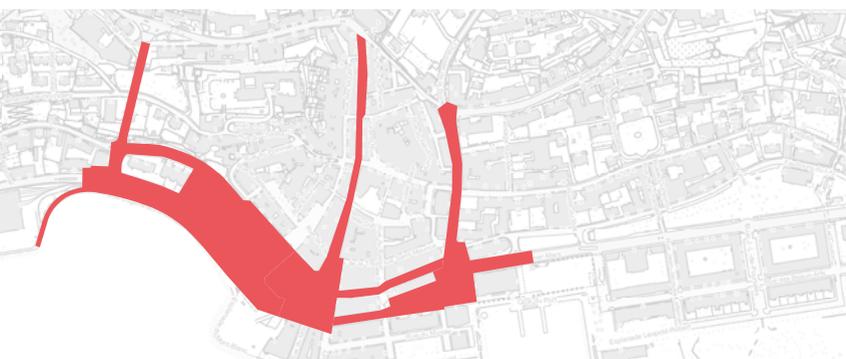
2.3 ATELIERS SPÉCIALISÉS PAR SECTEUR

Une trentaine d'acteurs spécialisés ont pris part aux ateliers. Ils se sont inspirés des propositions issues de la soirée publique de lancement et des études présentées par la Ville pour aboutir à septante propositions de mesures, dont cinquante trois adoptées par consensus. S'appuyant sur l'évaluation des techniciens de la Ville, des mandataires, des partenaires (Canton, transN, CFF) ainsi que des commissions traitant de mobilité, le Conseil communal a analysé et thématiqué les propositions en dix groupes.

SECTEUR PURY / NUMA-DROZ / CENTRE-VILLE

Dans ce secteur, les discussions ont été intenses, notamment sur la possibilité de déplacer la ligne de trolleybus de la rue du Seyon ou la suppression de places de stationnement. Si chaque acteur tend à défendre en premier lieu les intérêts qu'il représente, les débats ont néanmoins toujours été constructifs et collaboratifs. Ils se sont déroulés dans un esprit d'amélioration de l'existant. Si les avis des différents groupes de travail ont parfois été divergents, chacun est parvenu à finaliser une série de propositions cohérentes.

En plénum, les participants se sont entendus sur le besoin de réorganiser la place Pury et d'améliorer l'accessibilité au lac par des liaisons en surface. Au centre-ville, la nécessité a été reconnue par tous d'adopter des mesures qui entraîneront le respect des heures de livraison dans la zone piétonne, encourageront le stationnement en ouvrage et offriront des prestations de livraison des achats à domicile ou en bordure de la zone piétonne. Un consensus a finalement émergé sur la question d'étudier la possibilité de ne plus faire passer le trolleybus par la rue du Seyon, à condition de garantir une bonne accessibilité au centre-ville par les transports publics.



1 - NUMA-DROZ / TERREAUX

Lors des ateliers, le consensus n'ayant pas été obtenu, le Conseil communal a décidé de ne pas étudier, à ce stade, la suppression des places de stationnement sur la place de l'Hôtel communal et la place Numa-Droz. Cependant, il s'engage à :

- ✦ étudier l'opportunité de supprimer les places de parc de la rue du Concert ;
- ✦ étudier l'aménagement de la place Numa-Droz afin d'améliorer la cohabitation entre tous les modes de transports, voire tester des variantes;
- ✦ valoriser des espaces publics, notamment la place sud du Collège latin ;
- ✦ étudier la possibilité de déplacer les trolleybus des rues Epancheurs / Saint-Honoré à la rue de la Place d'Armes ;
- ✦ réaménager les rues Hôtel-de-Ville / Terreaux en assurant la sécurité et le confort des cyclistes et des piétons.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « avenue de la Gare » et « place Pury ».

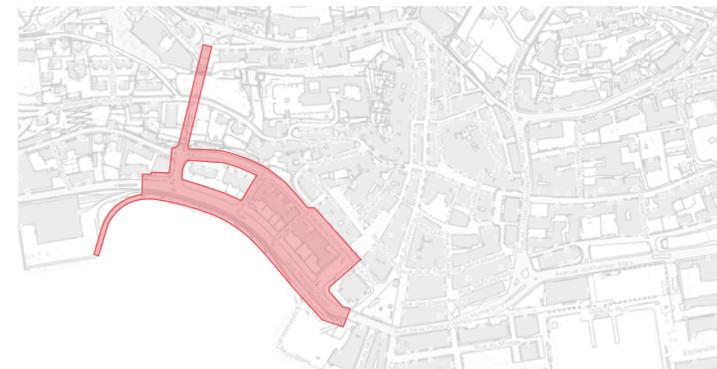


2 - PLACE PURY

En phase avec les propositions issues des ateliers, le Conseil communal s'engage à étudier le réaménagement de la place Pury en veillant à :

- ✦ mener une réflexion globale sur les transports publics, en lien avec la place Numa-Droz, la rue du Seyon et l'évolution de la plateforme multimodale de la gare ;
- ✦ améliorer les liaisons de mobilité douce en surface entre la place Pury et le lac ;
- ✦ établir un programme pour le lancement d'un concours destiné à trouver le meilleur parti pour l'aménagement de cette place emblématique de Neuchâtel.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « baie de l'Évole » et « Numa-Droz / Terreaux ».

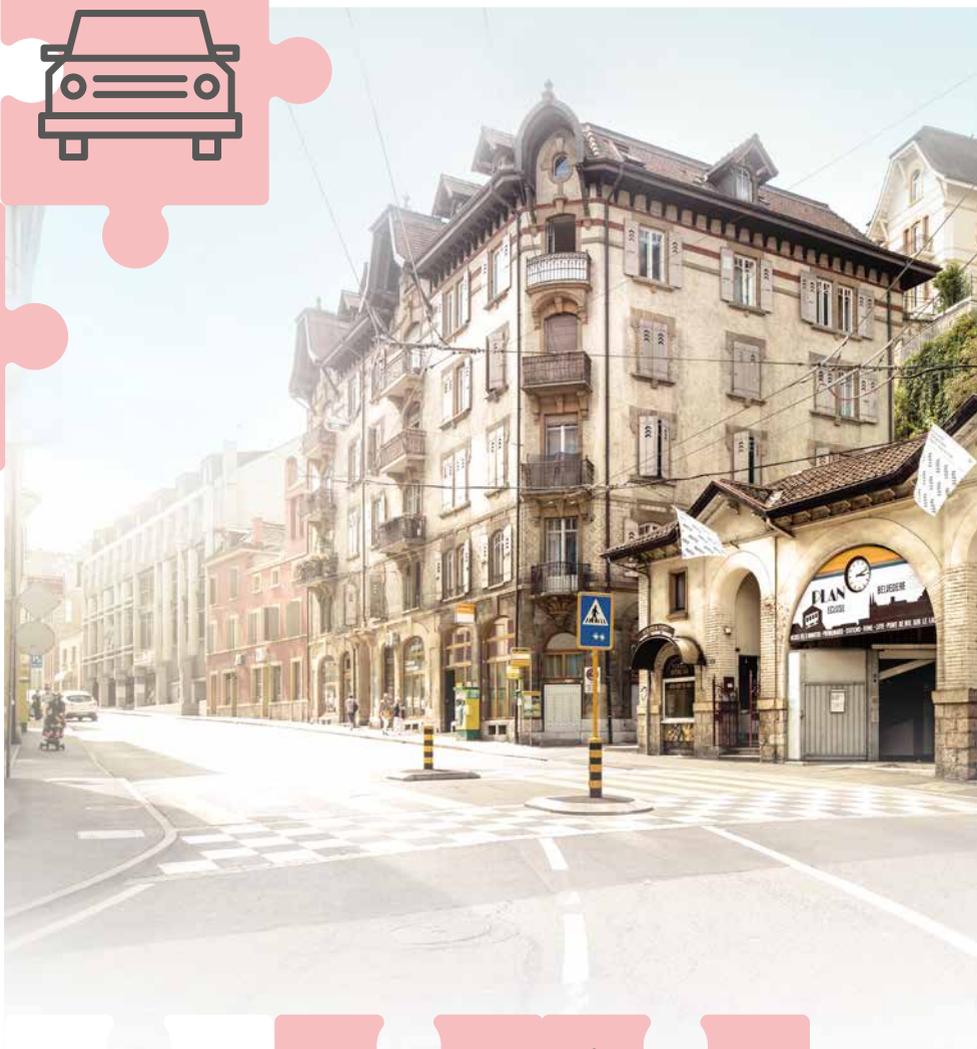


3 - BAIE DE L'ÉVOLE

Le Conseil communal s'engage à étudier l'aménagement d'un tournant à gauche depuis le quai Philippe-Godet en direction du tunnel de Prébarreau, veillant à :

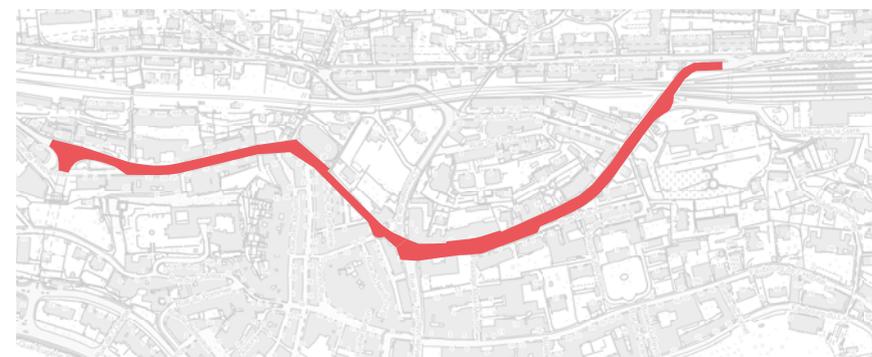
- ✦ évaluer les conséquences de cette mesure sur l'aménagement et l'environnement des rues de l'Ecluse et des Bercles ;
- ✦ aménager un quai urbain et arborisé, permettant un parcours piéton confortable ;
- ✦ assurer la sécurité des cyclistes par la réalisation d'aménagements cyclables ;
- ✦ évaluer ultérieurement les propositions de mesures favorisant la baignade et la détente sur le quai Eugène-Borel, en lien avec la requalification du site du dépôt transN ;
- ✦ assurer la cohérence des futurs aménagements de la baie de l'Évole avec le plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives ».

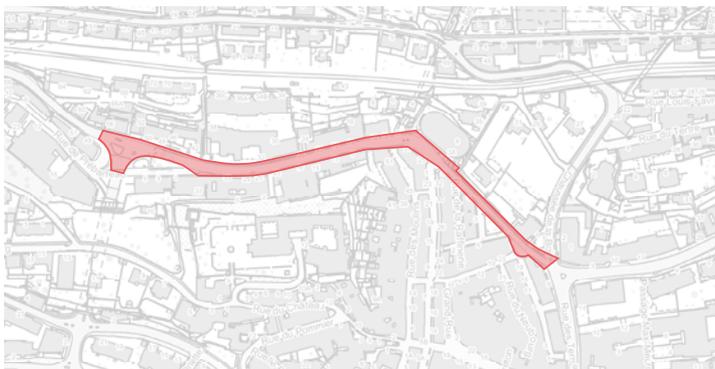
Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « Ecluse / Bercles » et « place Pury ».



SECTEUR RUE DE L'ÉCLUSE / AVENUE DE LA GARE

Les discussions dans les groupes de travail se sont déroulées dans d'excellentes conditions, grâce à une dynamique constructive et collaborative. Les échanges en plénum ont été animés, mais la qualité d'écoute a été grande et la dynamique d'ensemble a tendu vers une recherche de solutions qui puissent remporter le consensus. Ainsi, l'introduction du tourner à gauche vers le tunnel de Prébarreau depuis le quai Louis-Perrier a obtenu le consensus. Les mesures de modération du trafic sur la rue de l'Ecluse ont en revanche fait débat, car perçues par certains comme un risque pour l'accessibilité aux commerces et donc pour la viabilité de ces derniers.





4 - ÉCLUSE / BERCLÉS

Le Conseil communal s'engage à étudier le réaménagement des rues de l'Écluse et des Berclés afin de modérer la circulation en veillant à :

- ✦ valoriser les espaces publics et les activités des rez-de-chaussée ;
- ✦ favoriser la mobilité douce en lien avec les entrées de la zone piétonne ;
- ✦ améliorer la sécurité et le confort d'accès aux transports publics ;
- ✦ évaluer les conséquences sur le trafic de l'autorisation d'un tourner à gauche depuis le quai Philippe-Godet en direction du tunnel de Prébarreau et le réaménagement des rues de l'Écluse et des Berclés.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « baie de l'Évole » et « place Pury ».



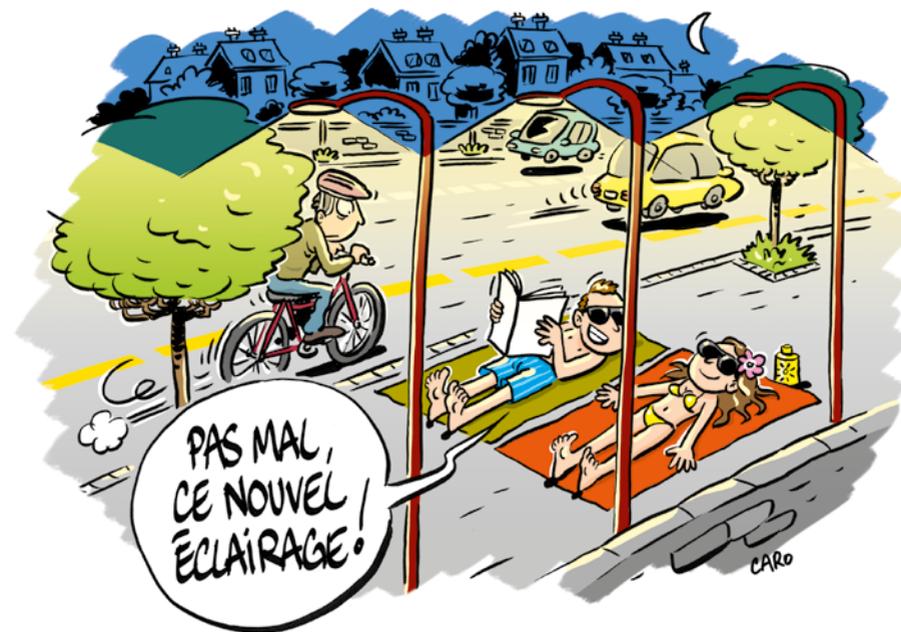


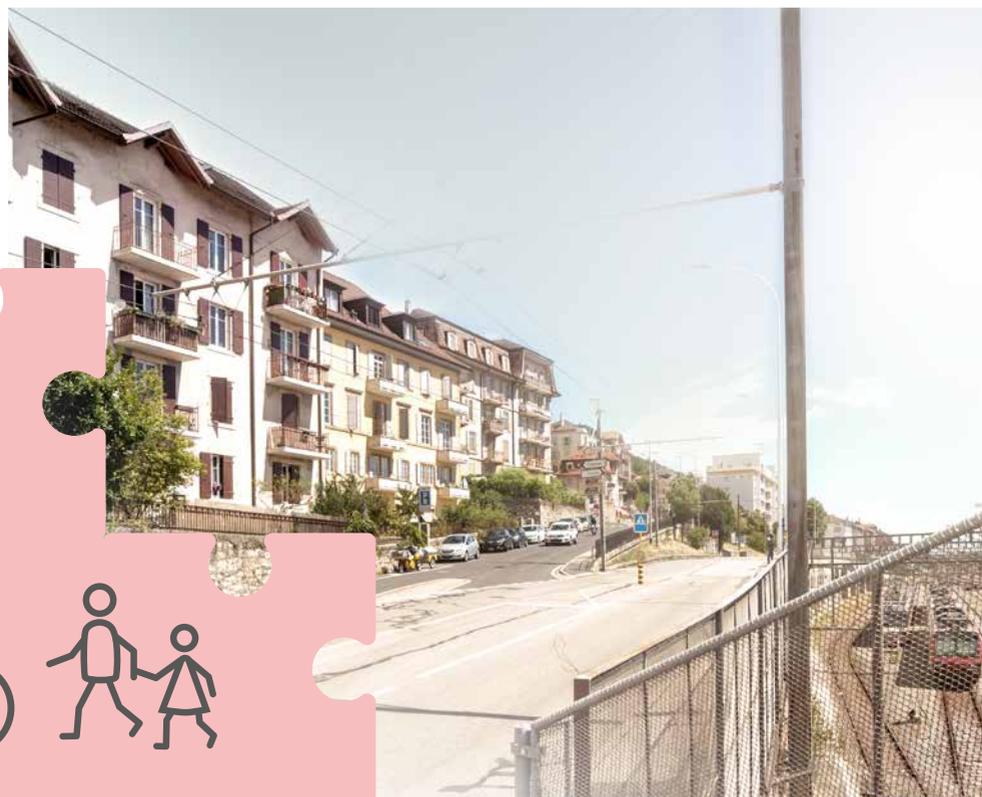
5 - AVENUE DE LA GARE

Le Conseil communal s'engage à poursuivre les études afin d'améliorer la liaison entre la gare et le centre-ville en veillant à :

- ✦ assurer une meilleure fluidité des transports publics, notamment la priorité au carrefour rue des Terreaux / avenue de la Gare ;
- ✦ assurer des parcours cyclistes sécurisés et confortables sur l'avenue de la Gare, notamment par l'aménagement d'un couloir cyclable à la montée ;
- ✦ aménager un parcours sécurisé pour les piétons en assurant leur confort, notamment par l'aménagement d'une place de repos.

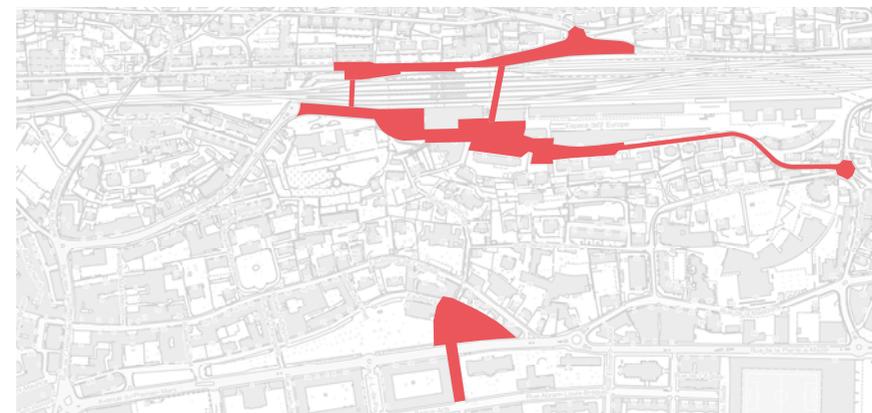
Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « gare sud », « gare nord » et « Numa-Droz / Terreaux ».





SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

Certaines propositions ont été longuement débattues, notamment l'idée d'un arrêt de bus centralisé du côté nord des voies, placé entre la place Blaise-Cendrars et la rue des Fahys. Cette proposition n'a finalement pas eu la faveur du plénum. En revanche, la nécessité de créer une nouvelle passerelle a été plébiscitée, tout comme l'amélioration de la liaison entre les arrêts de bus de la place Blaise-Cendrars avec la gare et l'idée émanant des études de la Ville de faire de la station inférieure du Fun'ambule l'entrée sud de la gare. De manière générale, l'esprit constructif et la recherche de solutions qui puissent être portées par tous les acteurs spécialisés représentés est à saluer. En effet, sur vingt propositions soumises au plénum, quinze ont été acceptées par consensus. Pour certaines, il s'est agi d'un vrai travail d'échange de points de vue, parfois a priori divergents, qui a permis d'aboutir à une solution partagée, grâce à une meilleure connaissance des enjeux et des contraintes techniques. Citons en exemple l'acceptation par consensus de la création d'un contre-sens cyclable sur la descente du Crêt-Taconnet.



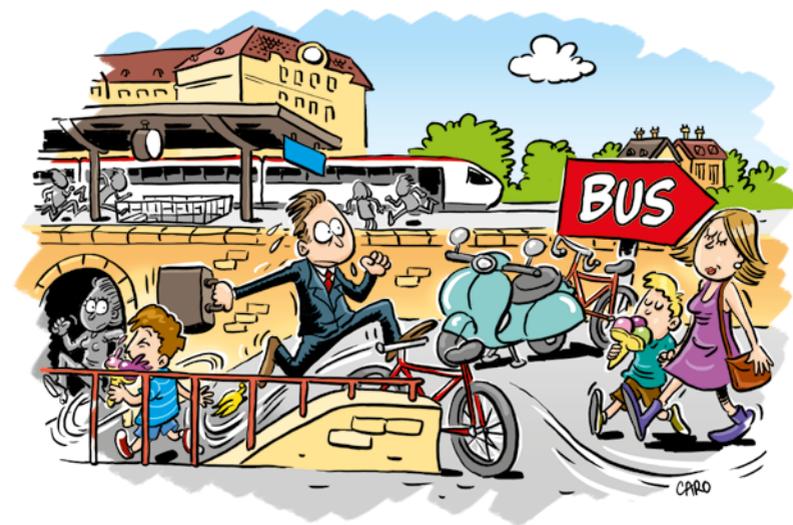


6 - GARE NORD

Lors des ateliers, les participants ont proposé d'étudier la faisabilité d'un seul arrêt de bus centralisé au faubourg de la Gare (entre la place Blaise-Cendrars et le giratoire du Rocher). Le consensus n'ayant pas été obtenu, le Conseil communal, après consultation de ses partenaires tels que les CFF, transN et le service cantonal des transports, a décidé de ne pas retenir cette mesure pour des raisons techniques, financières et de qualité de desserte de la gare et des quartiers environnants. Cependant, il s'engage à poursuivre les études en veillant à

- ✦ créer une interface multimodale performante ;
- ✦ améliorer l'efficacité des transports publics ;
- ✦ tenir compte de la sécurité et du confort des piétons et des cyclistes.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « gare sud » et « traversée des voies CFF ».



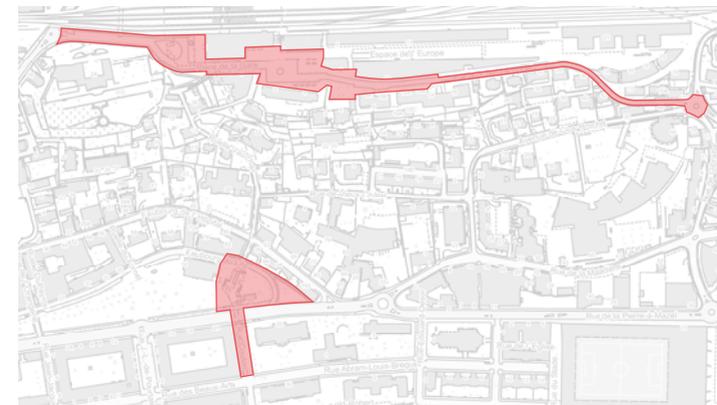


7 - TRAVERSÉE DES VOIES CFF

Fortement plébiscités lors des ateliers, l'accessibilité à la gare et le franchissement des voies représentent dorénavant une priorité pour le Conseil communal. Il s'engage à poursuivre les études en veillant à :

- ✦ aménager une passerelle à l'est de la gare reliant les Fahys à l'Espace de l'Europe et permettant d'accéder directement aux quais ;
- ✦ améliorer la sécurité et le confort des piétons dans le passage sous-voie à l'ouest.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « gare sud » et « gare nord ».



8 - GARE SUD

Le Conseil communal s'engage à approfondir les études sur le réaménagement de la place de la Gare et la création d'une interface multimodale à la station inférieure du Fun'ambule (porte sud de la gare), en veillant à :

- ✦ aménager une place en modifiant l'accès au parking de la gare (suppression du galet) avec notamment des places dépose-minute, taxis et deux roues ;
- ✦ assurer des déplacements piétons et cyclistes sécurisés et confortables, notamment par l'aménagement d'une zone de rencontre entre la place de la Gare et la tour de l'OFS ;
- ✦ réaménager la rue du Crêt-Taconnet en faveur de la mobilité douce.

Le Conseil communal veillera à coordonner les réflexions avec les études des secteurs « gare nord » et « traversée des voies CFF ».



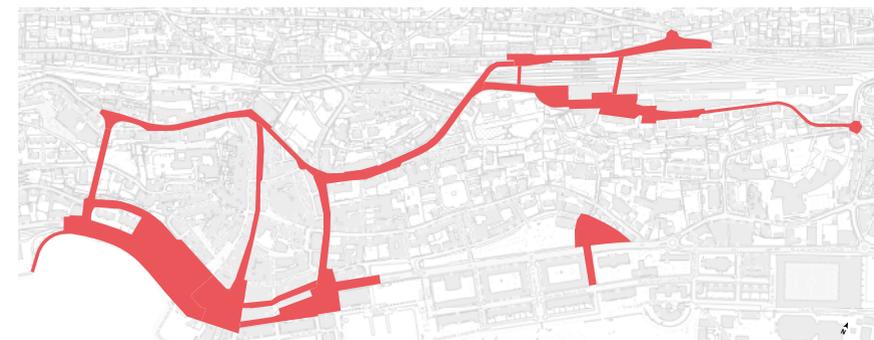
TOUS LES SECTEURS

9 - MESURES GÉNÉRALES

De la tarification du stationnement à la favorisation de la mobilité douce, différentes propositions émises tout au long de la démarche participative ne sont pas spécifiques à un secteur en particulier, mais concernent la Ville de Neuchâtel dans sa globalité. Bien que ces propositions générales aient été élaborées dans le cadre de groupes de travail organisés par secteur, elles ont été regroupées ici pour en faciliter la lecture.

Pour l'ensemble des études relatives à la démarche « Centre et Gare », le Conseil communal s'engage à poursuivre les études en veillant à :

- ✦ assurer la sécurité des cyclistes dans les carrefours et augmenter le stationnement des deux-roues (si possible couvert) ;
- ✦ encourager l'usage des parkings en ouvrage grâce à une harmonisation des tarifs ;
- ✦ maîtriser les livraisons en zone piétonne.



10 - MESURES À COURT TERME

A plusieurs reprises, certains groupes de travail ont insisté sur l'idée d'adopter des propositions qui puissent se réaliser à court terme, ceci afin de rendre visibles et concrets les résultats de la démarche participative et la volonté de la Ville d'améliorer les conditions-cadre de la mobilité et la qualité des espaces publics en ville de Neuchâtel. Il s'agit par exemple de signalétique, d'aménagements en faveur des piétons, de végétalisation ou d'aménagements provisoires qui pourraient avoir valeur de test.

Le Conseil communal s'engage à étudier la mise en place de mesures simples, à court terme, issues des ateliers, en veillant notamment à :

- ✚ libérer l'espace public de la rue du Seyon pour compléter son aménagement par l'ajout de bancs et de végétation ;
- ✚ améliorer la signalétique pour tous les modes de déplacement et en particulier les informations sur les transports publics et les parkings ;
- ✚ rendre les espaces sud de la gare (place de la Gare et Espace de l'Europe) plus attractifs pour la mobilité douce.

2.4 RECOMMANDATIONS DE LA CEAT

La Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire (CEAT) a accompagné cette démarche, afin d'assurer la cohérence de sa méthodologie, de garantir son déroulement et son animation équitable, sans parti pris. Elle peut témoigner de sa grande satisfaction quant à la qualité de la démarche et ce grâce à la participation active et constructive de la population et des acteurs spécialisés, à l'engagement politique et à la disponibilité des services techniques de l'administration communale. Qu'ils en soient ici remerciés.

Si la phase de consultation et de concertation est terminée, la phase de concrétisation – poursuite des études, calendrier, planification du financement et réalisation – ne fait que commencer. En effet, il s'agit de ne pas sous-estimer le défi que représente, pour les autorités et les services compétents de la Ville de Neuchâtel, la poursuite du processus entamé. Veiller à la cohérence des projets de la Ville en intégrant les propositions élaborées dans le cadre de la démarche n'est pas chose facile. Cependant, n'est-il pas plus riche et porteur d'avenir de concevoir la ville en faisant appel à la fois à l'expertise d'usage et à l'expertise technique ?

La CEAT invite donc les autorités à poursuivre les efforts entrepris afin d'assurer leurs engagements envers la population et les acteurs impliqués dans le processus, car celui-ci se poursuivra jusqu'à la réalisation des projets retenus. Il est important que la planification et les structures opérationnelles tiennent compte – en plus du cadre technique, politique, financier – du cadre participatif qui a été mis en place durant une année. La CEAT tient également à sensibiliser la population à sa propre responsabilité, à savoir celle de suivre attentivement l'évolution des projets de la Ville et de poursuivre la concertation afin de trouver les meilleures solutions pour le bien commun et l'amélioration de la qualité de vie et du vivre ensemble.



SYNTHÈSE DES ATELIERS SPÉCIALISÉS
PAR SECTEUR
**TROIS GRANDES STRATÉGIES
À DÉVELOPPER**

Le Conseil communal s'engage à poursuivre les études en intégrant les résultats de la démarche. En regroupant les interactions entre les études, trois grandes thématiques se dégagent :

✦ LA CEINTURE DU CENTRE-VILLE

La coordination des études sur les secteurs Numa-Droz / Terreaux (1), place Pury (2), baie de l'Évole (3) et Ecluse / Bercles (4), qui forment une ceinture autour de la zone piétonne, devra tenir compte des enjeux de circulation (mobilité douce, transports publics et transports individuels motorisés) ainsi que de la liaison du centre-ville avec le lac.

✦ LA LIAISON CENTRE-VILLE/GARE

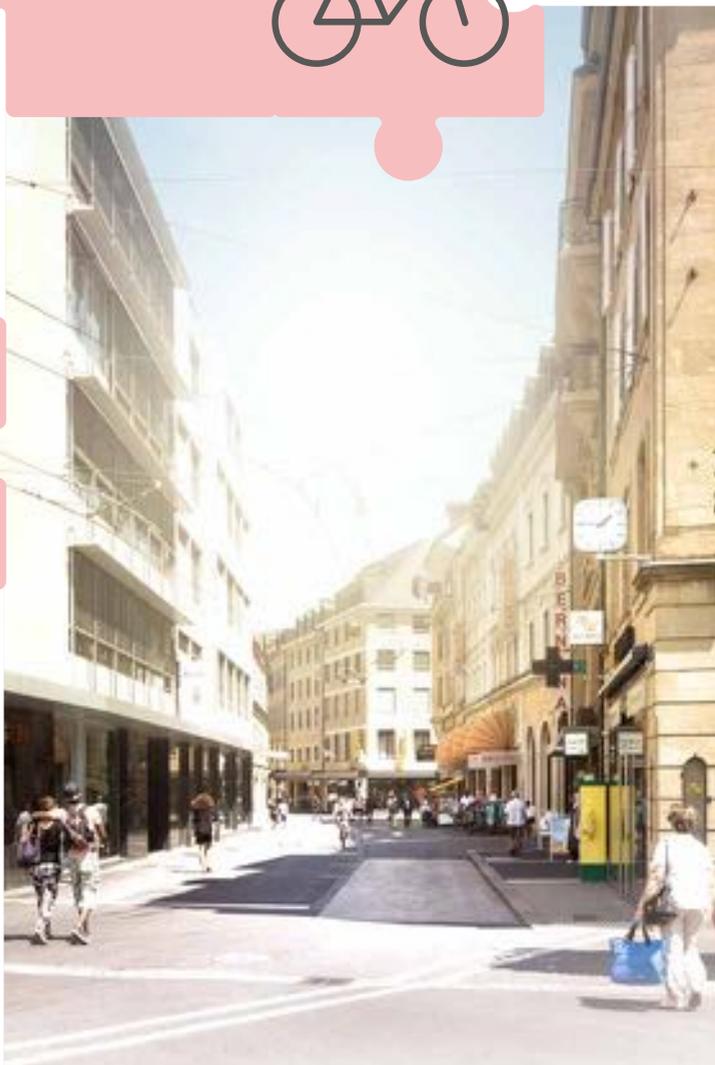
La liaison entre le centre-ville et la gare, avec l'étude de faisabilité du réaménagement de l'avenue de la Gare (5), concentre les enjeux pour tous les modes de déplacement reliant le centre-ville à la gare.



SYNTHESE

✦ LA PLATEFORME MULTIMODALE DE LA GARE

La coordination des études gare nord (6), traversées des voies CFF (7) et gare sud (8) devra intégrer les enjeux d'accessibilité à la gare ainsi que des liaisons de mobilité douce.



3

PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Le Projet d'agglomération est un instrument de planification destiné à coordonner le développement des transports, de l'urbanisation et du paysage, par-delà les limites communales, voire parfois cantonales ou nationales. Il se fonde sur les principes suivants¹ :

- ✦ disposer de villes attractives, à identité forte, offrant un rayonnement régional, national et international, ainsi qu'une concentration de services et de fonctions publiques et commerciales ;
- ✦ offrir des possibilités de développement économique optimales, sur la base d'une desserte efficace par les transports publics, la mobilité douce et les transports individuels motorisés ;
- ✦ assurer une qualité de vie élevée (offre de logements et de loisirs, air et bruit) et un approvisionnement efficace (services, commerces) ;
- ✦ préserver un paysage intact, offrant des zones de loisirs et de détente suffisantes.

¹ Association Réseau urbain neuchâtelois. (2012). *Projet d'Agglomération RUN deuxième génération ; volet « transport et urbanisation », rapport final*. La Chaux-de-Fonds.

À travers ce programme, les autorités communales et cantonales neuchâtelaises ont déterminé une vision stratégique en élaborant des mesures qui participent à définir le développement de l'agglomération.

Les études de faisabilité qui suivent font partie intégrante de ce programme. Elles ont alimenté les réflexions des ateliers et seront développées en intégrant les résultats de la démarche.

Pour les secteurs qui ne font pas encore l'objet d'une étude de faisabilité, les propositions récoltées lors des ateliers et retenues par le Conseil communal seront prises en compte lors de son élaboration.



PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR PURY / NUMA-DROZ / CENTRE-VILLE

RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR PHILIPPE-GODET/WILLIAM-MAYOR ET DU QUAI PHILIPPE-GODET

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Décharger la place Numa-Droz d'une partie du trafic à destination du nord du centre-ville.
- ✦ Réaménager l'axe routier du quai Philippe-Godet en un boulevard urbain.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Introduction de la possibilité de tourner à gauche pour le trafic en provenance de l'ouest par la RC5 à destination du nord du centre-ville.
- ✦ Réduction de la chaussée sur le quai Philippe-Godet.
- ✦ Création de bandes cyclables.
- ✦ Elargissement du trottoir et arborisation complémentaire.

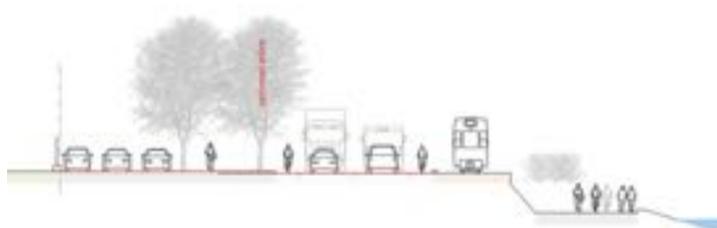


Figure 1: Etude de faisabilité (2014) réalisée par les bureaux Christe & Gygax Conseils SA et stad raum verkehr

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR RUE DE L'ECLUSE/ AVENUE DE LA GARE

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer les itinéraires de la mobilité douce et des transports publics entre le centre-ville et la gare.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Surface des trottoirs élargie.
- ✦ Réaménagement des arrêts de bus.
- ✦ Aménagement d'une bande cyclable dans le sens de la montée.



Figure 2: Etude de faisabilité (2012) réalisée par les bureaux GMS architectes SA et Piagenista

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE BLAISE-CENDRARS

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Favoriser l'utilisation des transports publics à Neuchâtel par l'amélioration de l'attractivité du secteur nord de la gare.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Prolongement vers le nord du passage inférieur de la gare sous le faubourg de la Gare.
- ✦ Elargissement de l'espace public au nord du faubourg de la Gare afin d'y créer des arrêts de bus.



Figure 3 : Etude de faisabilité (2012) réalisée par les bureaux GMS architectes SA et Piagenista

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES FAHYS SOUS LE GIRATOIRE DU ROCHER

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer l'attractivité des transports publics dans le secteur nord de la gare.
- ✦ Améliorer les liaisons entre les transports publics.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Création d'un espace avec des arrêts de bus et des zones dépose-minute pour accéder à la gare en lien avec une nouvelle passerelle d'accès aux quais.
- ✦ Report du trafic du transport individuel motorisé sur le giratoire du Rocher.



Figure 4 : Etude de faisabilité (2012) réalisée par les bureaux GMS architectes SA et Piagenista

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

NOUVELLE PASSERELLE FAHYS – ESPACE DE L'EUROPE

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce.
- ✦ Désengorger le passage sous-voie existant.
- ✦ Assurer le franchissement des voies.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Création d'une nouvelle passerelle pour les piétons et les cyclistes, avec accès aux quais et à l'Espace de l'Europe.
- ✦ Intégration de la passerelle en lien avec le futur bâtiment TransEurope II.



Figure 5: Étude de faisabilité (2016) réalisée par le bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA,

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE ET DE L'ESPACE DE L'EUROPE

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer l'accessibilité à la gare pour tous les usagers.
Garantir le maintien de la qualité de l'aménagement urbain.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Création d'une place pour tous les usagers, permettant le rebroussement des véhicules en ouest.
- ✦ Déplacement des accès au parking P+R par la suppression du « galet ».
- ✦ Réorganisation du stationnement des taxis et des cars (postal et tourisme).
- ✦ Offre de stationnement deux-roues et dépose-minute.
- ✦ Réorganisation du stationnement et des espaces piétonniers (du giratoire de l'avenue de la Gare à l'Espace de l'Europe).



Figure 6: Étude de faisabilité (2015) réalisée par les bureaux Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA, Profil Paysage Sàrl et SD ingénierie Neuchâtel SA

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CRÊT-TACONNET

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer l'accessibilité à la gare pour tous les usagers.
- ✦ Assurer le respect des normes environnementales (air et bruit).

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Elargissement du trottoir. Introduction d'un contresens cyclable en descente et interdiction de circuler pour les poids lourds.

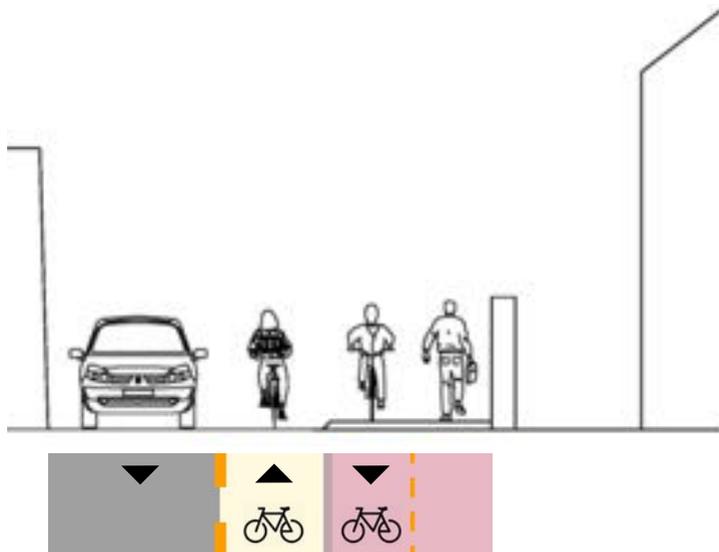


Figure 7: Etude de faisabilité (2013) réalisée par les bureaux Christe & Gygax Conseils SA et Ecoscan SA

PROJET D'AGGLOMÉRATION
SECTEUR ALENTOURS DE LA GARE

CRÉATION D'UNE PORTE SUD DE LA GARE À LA STATION INFÉRIEURE DU FUN'AMBULE

OBJECTIFS DE LA MESURE

- ✦ Améliorer l'accessibilité de tous les modes de transport à la gare.
- ✦ Diminuer les problèmes de saturation du trafic qui interviennent actuellement au sud de la gare.

DESCRIPTION DE LA MESURE

- ✦ Intégration d'une vélostation de 100 places (sécurisées) et de 100 places vélos extérieures (nord et sud du 1er-Mars).
- ✦ Création d'une plateforme multimodale à la station inférieure du Fun'ambule.
- ✦ Réaménagement d'une zone de rencontre à l'est de la place (avec un accès pour les véhicules motorisés par le 1er-Mars).
- ✦ Création de places dépose-minute, taxis et Mobility.



Figure 8: Etude de faisabilité (2016) réalisée par les bureaux Christe & Gygax Conseils SA et Profil Paysage Sàrl

SYNTHÈSE DES PERSPECTIVES DE MISE EN OEUVRE

Le Conseil communal va désormais poursuivre les études présentées ci-dessus en tenant compte :

- ✦ des résultats de la démarche ;
- ✦ de l'obtention des cofinancements par la Confédération pour les mesures qui sont inscrites au Projet d'agglomération ;
- ✦ des projets élaborés par les autorités cantonales et fédérales et les partenaires de la Ville : Neuchâtel 2030, OFROU, CFF, etc. ;
- ✦ de la planification financière de la Ville (2018-2021 et suivantes).



SYNTHESE

Il s'agit notamment de relancer un processus pour le réaménagement de la place Numa-Droz et des rues des Terreaux et de l'Hôtel-de-Ville, favorisant ainsi le lien entre la zone piétonne et le quartier des faubourgs, deux secteurs d'activité économique et culturelle importants pour notre ville, tout en priorisant les transports publics entre le centre-ville et la gare.

Autour de cette dernière, des aménagements d'envergure devront être réalisés, afin d'améliorer son accessibilité pour tous les modes de transport et d'accueillir les flux supplémentaires de voyageurs, liés à la réalisation du RER neuchâtelois et à l'amélioration des prestations des entreprises de transports.

Le réaménagement de la place Blaise-Cendrars sera prioritaire, avant celui de la place de la Gare et de la future passerelle entre la rue des Fahys et l'Espace de l'Europe.



4 CONCLUSION

Le renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel est le premier des trois axes stratégiques du programme politique 2014-2017 du Conseil communal. C'est dire combien les démarches participatives, lancées en 2014 pour « Centre et Rives » et en 2015 pour « Centre et Gare », sont une priorité pour les autorités communales, qui poursuivront d'ailleurs à l'avenir leur volonté de travailler avec la population et de l'associer aux grandes décisions touchant leur ville.

La démarche participative « Centre et Gare » a remporté un beau succès. Le grand nombre de propositions récoltées nous permet de mieux percevoir les attentes et demandes des citoyens de la ville de Neuchâtel. Des propositions qui rejoignent pour la plupart, les études de faisabilité effectuées par la Ville. Nous sommes également heureux de constater que, parfois, les participants sont allés au-delà de nos réflexions en matière de mobilité durable.

En cela, le résultat est extrêmement encourageant pour le Conseil communal, qui va désormais approfondir ces études et établir une stratégie de réalisation des mesures retenues, en lien avec la planification financière 2018-2021. Il s'agit également d'une contribution importante de la Ville pour une mobilité plus durable s'inscrivant dans le projet cantonal Neuchâtel 2030. En finalité, c'est tout le visage de Neuchâtel qui, dans dix ou vingt ans, sera redessiné.

Le Conseil communal



VILLE DE NEUCHÂTEL
DÉMARCHE PARTICIPATIVE
CENTRE ET GARE
MOBILITÉ ET ESPACES PUBLICS

